



## Les infos *Flash*

### Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,  
Le conseil municipal s'est réuni pour la seconde fois mercredi 14 mai. Outre des décisions d'organisation interne du conseil et des services communaux, nous avons encore à nous répartir les multiples responsabilités qui nous sont offertes ou qui nous incombent en fonction de nos disponibilités et de nos aspirations personnelles.  
Je me réjouis d'avoir à mes côtés une équipe dynamique, motivée et disponible.  
Le vendredi 9 mai dernier, cette même équipe a reçu en mairie Madame le députée Marie-Jo Zimmermann ainsi que Monsieur le sénateur Jean-Louis Masson qui nous a chaleureusement remercié pour notre accueil.  
Pour ma part, je participe actuellement à de nombreuses réunions avec tous les acteurs avec lesquels notre commune est appelée à travailler, dont l'Etat, le Conseil Général, la Direction Régionale des Finances Publiques, les services de Metz Métropole...  
J'ai également rendu visite aux nouveaux maires de Nouilly et Vantoux avec lesquels j'ai notamment dû revenir sur l'échec du regroupement scolaire avec Mey. J'ai bien évidemment eu l'assurance que les enfants de Mey sont les bienvenus à l'école de Nouilly-Vantoux. Toutefois, il se peut que le nombre de places en maternelle soit insuffisant, c'est donc un point qu'il nous faudra prendre en compte pour la prochaine rentrée.

**Fête des voisins par l'association Mey Loisirs Mercredi 28 mai, sur la place de l'église à partir 19h**

### Le conseil municipal en bref

Le conseil municipal s'est réuni le 14 mai.

Les conseillers municipaux ont adopté leur règlement intérieur.

Sylvain Tarillon a été désigné correspondant sécurité routière de la commune auprès des services de l'Etat et Josyane Rodrigues a été désigné correspondant défense.

Le maire a proposé au conseil d'accepter le renoncement à son indemnité de fonction, vu que le budget 2014 ne permet pas son versement.

Le conseil a autorisé le maire à recruter des agents non titulaires en cas de remplacement d'un agent momentanément indisponible.

Les conseillers ont également proposé de désigner Rosemarijn Milo pour siéger dans la commission « équipements culturels et sportifs et d'intérêt communautaire » de Metz Métropole.

### Les dates des prochains conseils :

11 juin et 9 juillet 2014.

**Le Secrétariat de mairie sera fermé le 2 juin pour cause de stage.**

## COMMUNIQUÉ

### Lancement de l'enquête publique sur le SCoTAM

Du mardi 10 juin au mardi 15 juillet 2014 inclus se déroulera l'enquête publique sur le projet de Schéma de Coherence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) et sur le Document d'Aménagement Commercial (DAC).

Le SCoT est un document d'urbanisme fixant les objectifs et les orientations en matière d'aménagement et de développement du territoire, qui s'imposent notamment aux Plans Locaux d'Urbanisme, Cartes communales, Programmes Locaux de l'Habitat, Plans de Déplacements Urbains, ainsi qu'à certaines opérations d'aménagement. Il aborde les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des transports et des déplacements, du développement économique, de l'implantation commerciale, de l'environnement et de l'organisation de l'espace. Le SCoTAM couvre un territoire de 151 communes autour de Metz regroupées en 7 intercommunalités (Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Communauté de communes du Pays Orne-Moselle, Communauté de communes du Haut Chemin, Communauté de communes du Val de Moselle, Communauté de communes du Sud Messin, Communauté de communes du Pays de Range, Communauté de communes des Rives de Moselle). 380 453 habitants sont concernés par ce projet, soit 36, 5% de la population départementale.

Le SCoT contient un volet commercial qui est notamment développé dans le DAC.

Chaque habitant pourra consulter les documents et apporter ses observations, remarques ou questions.

A l'issue de cette enquête, le SCoTAM, pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport de la Commission d'Enquête Publique.

Le dossier d'enquête publique est composé :

- Du projet de SCoTAM qui est constitué d'un Rapport de présentation (composé notamment d'un Etat initial de l'Environnement, d'un diagnostic, d'une Analyse des Incidences sur l'environnement...), d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et d'un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui comprend le Document d'Aménagement Commercial (DAC) ;
- Du bilan de la concertation ;
- Du dossier d'avis des personnes publiques associées, de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles, des

collectivités territoriales membres du Syndicat mixte du SCoTAM et des communes limitrophes.

Le dossier est disponible sur le site du Syndicat mixte du SCoTAM, à l'adresse : [www.scoam.fr](http://www.scoam.fr). Il est également consultable dans les lieux suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lieux de consultation	Heures et jours d'ouverture
<b>Syndicat Mixte du SCoTAM</b> Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57070 METZ (locaux de Metz Métropole) Tél : 03 87 39 82 22	Lundi à jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 Vendredi de 8h30 à 12h30
<b>Metz Métropole</b> Harmony Park - 11 Boulevard Solidarité - 57070 METZ Tél : 03 87 20 10 00	Lundi à jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 Vendredi de 8h30 à 12h30
<b>Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle</b> 34 Grand'Rue - 57120 ROMBAS Tél : 03 87 58 32 32	Lundi à jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
<b>Communauté de Communes des Rives de Moselle</b> 1 place de la Gare - CS 40303 57280 MAIZIERES-LES-METZ Tél : 03 87 51 77 02	Lundi à vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
<b>Communauté de Communes du Pays de Pange</b> 1B, route de Metz - 57530 PANGE Tél : 03 87 64 10 63	Lundi à vendredi de 8h00 à 12h00 Lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 16h30
<b>Pour la Communauté de Communes du Val de Moselle</b> Mairie de Jouy-aux-Arches 5 impasse de la Mairie 57130 JOUY-AUX-ARCHES Tél : 03 87 60 64 03	Lundi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Mardi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 Vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
<b>Communauté de Communes du Haut Chemin</b> 6, Rue Dalotte AVANCY 57640 SAINTE-BARBE Tél : 03 87 77 06 52	Lundi de 13h30 à 19h00 Mardi, mercredi et jeudi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 Vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
<b>Communauté de Communes du Sud Messin</b> 11, Cour du Château - 57420 VERNY Tél : 03 87 38 04 10	Lundi à vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
<b>Mairie de Metz</b> 1 Place d'Armes - Metz Cedex 1 Tél : 03 87 55 50 00	Lundi à vendredi de 08h00 à 18h00 Samedi de 09h00 à 12h00

Les observations du public peuvent également être adressées à l'attention de Président de la Commission d'Enquête Publique :

1. par courrier postal au siège de l'Enquête Publique, Syndicat mixte du SCoTAM, Harmony Park - bâtiment A, 11 boulevard Solidarité, 57070 Metz ;

2. par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique@scotam.fr](mailto:enquetepublique@scotam.fr)

Le Président et/ou un membre de la Commission d'Enquête, se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations sur le projet de SCoTAM dans les lieux, heures et aux jours suivants :

Lieux de permanence	DATE	HEURE
<b>Syndicat Mixte du SCoTAM</b> Harmony Park - 11 Boulevard Solidarité - 57070 METZ (locaux de Metz Métropole) Tél : 03 87 39 82 22	Mardi 15 juillet 2014	15h00 – 18h00
<b>Metz Métropole</b> Harmony Park - 11 Boulevard Solidarité - 57070 METZ Tél : 03 87 20 10 00	Mercredi 11 juin 2014 Jeudi 03 juillet 2014	09h00 – 12h00 15h00 – 18h00
<b>Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle</b> 34, Grand'Rue - 57120 ROMBAS Tél : 03 87 58 32 32	Vendredi 13 juin 2014 Jeudi 26 juin 2014 Mardi 15 juillet 2014	15h00 – 17h00 15h00 – 17h00 10h00 – 12h00
<b>Communauté de Communes des Rives de Moselle</b> 1 place de la Gare - 57280 MAIZIERES-LES-METZ Tél : 03 87 51 77 02	Mardi 10 juin 2014 Mercredi 25 juin 2014 Lundi 07 juillet 2014	10h00 – 12h00 15h00 – 17h00 15h00 – 17h00
<b>Communauté de Communes du Pays de Pange</b> 1B, route de Metz - 57530 PANGE Tél : 03 87 64 10 63	Vendredi 20 juin 2014 Mardi 01 juillet 2014	10h00 – 12h00 14h00 – 16h00
<b>Pour la Communauté de Communes du Val de Moselle</b> Mairie de Jouy-aux-Arches 5 impasse de la Mairie - 57130 JOUY-AUX-ARCHES Tél : 03 87 60 64 03	Jeudi 12 juin 2014 Vendredi 04 juillet 2014	17h00 – 19h00 10h00 – 12h00
<b>Communauté de Communes du Haut Chemin</b> 6, Rue Dalotte AVANCY - 57640 SAINTE-BARBE Tél : 03 87 77 06 52	Lundi 23 juin 2014 Vendredi 11 juillet 2014	17h00 – 19h00 15h00 – 17h00
<b>Communauté de Communes du Sud Messin</b> 11, Cour du Château - 57420 VERNY Tél : 03 87 38 04 10	Mercredi 18 juin 2014 Mardi 08 juillet 2014	15h00 – 17h00 10h00 – 12h00
<b>Mairie de Metz</b> 1 Place d'Armes - 57000 METZ Tél : 03 87 55 50 00	Lundi 16 juin 2014 Samedi 28 juin 2014 Jeudi 10 juillet 2014	09h00 – 12h00 09h00 – 12h00 15h00 – 18h00

### **Petites infos utiles:**

- **Encombrants :**

Pour faire évacuer vos encombrants, téléphonez au 03 87 39 32 71 du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h.

- **Le médiateur national de l'énergie**

#### *Missions du médiateur*

*Autorité administrative indépendante, le médiateur national de l'énergie est chargé de recommander des solutions aux litiges avec les fournisseurs ou les distributeurs d'électricité ou de gaz naturel ( ex. de litige facture anormalement élevée à la suite du relevé de votre compteur ) et d'informer les consommateurs sur leurs droits.*

Toutes les informations sur le médiateur et le traitement des litiges : energie-mediateur.fr

Tout sur vos démarches, vos droites et les économies d'énergie sur energie-info.fr

Appeler le service d'information des consommateurs: n° vert 0800 112 212